

Informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue
Rapport annuel d'information sur les cinq premiers intermédiaires sélectionnés
pour la transmission des ordres
Reporting issu de l'art.27 (10) (b) de la directive MIF2 (Ex « RTS 28 »)

Année 2019

Le présent document détaille les règles applicables par Claresco Bourse afin de satisfaire au mieux les intérêts de sa clientèle, il présente un résumé de l'analyse réalisée et des conclusions tirées du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue auprès des contreparties auxquelles elle a transmis les ordres de ses clients durant l'année 2019.

Claresco Bourse prend toutes les mesures suffisantes et raisonnables pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients en réception-transmission d'ordres (RTO) et favoriser l'intégrité des marchés. La politique de sélection des intermédiaires est disponible sur simple demande auprès de l'entreprise d'investissement.

1-Explication de l'importance accordée au prix, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif

Dans le cadre de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos clients pour la réception-transmission d'ordres, Claresco Bourse prend toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour nos clients (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, ...).

Claresco Bourse contrôle l'efficacité de sa politique de sélection de prestataires sur la base d'une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés. Chaque année, un comité se réunit afin d'évaluer la qualité des services rendus par les fournisseurs de Claresco Bourse selon les critères suivants :

- les coûts directs ou indirects liés à l'exécution de l'ordre
- la qualité ou la fiabilité d'exécution
- la réputation, le professionnalisme
- la qualité et la rapidité du back-office
- la qualité de la relation commerciale

Tous les ordres sont transmis à des intermédiaires habilités chargés de leur exécution qui sont en mesure de démontrer en permanence qu'ils ont pris les mesures nécessaires leur permettant de se conformer à leurs obligations d'agir au mieux des intérêts de leurs clients, de manière honnête, équitable et professionnelle.

2-Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêt et participations communes avec une ou plusieurs coentreprises utilisées pour exécuter des ordres

Claresco Bourse, en sa qualité de RTO indépendant, n'a pas de liens étroits, de situations de conflits d'intérêts ou de participations communes avec les prestataires ou plateformes utilisées pour exécuter les ordres de ses clients.

De plus, afin de respecter le principe de primauté de l'intérêt des clients, Claresco Bourse a mis en place des procédures visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts et visant à y remédier.

3-Description de tout accord particulier conclu avec des plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non-monétaires obtenus

Aucun accord particulier n'a été conclu avec des contreparties et/ou plateformes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais ou avantages non-monétaires obtenus.

4-Explication, le cas échéant, des facteurs ayant conduit à modifier la liste des plateformes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de l'entreprise

Aucun changement majeur n'a été apporté à la liste des intermédiaires sélectionnés pour la transmission des ordres durant la période sous revue.

5-Explication de la manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où l'entreprise traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres

Claresco Bourse ne fait aucune distinction entre les différentes catégories de clients, les ordres sont donc exécutés de manière identique indépendamment de leurs catégories.

6-Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client

Aucun des autres critères que ceux précisés au sein de la politique de sélection n'a été privilégié par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres.

7-Explication de la manière dont la société a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué de la Commission (UE) 2017/575

Claresco Bourse n'a pas utilisé de données ou outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.

La vigilance constante vis-à-vis de nos opérateurs de marché reste le meilleur moyen pour permettre la meilleure exécution dans l'intérêt de nos clients.

8-Explication de la manière dont l'entreprise d'investissement a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE

N/A

Pour les clients de détail

Catégorie d'instruments	Actions & instruments assimilés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	non	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
Bourse Direct code LEI : 969500GFIL2Z81YKUM35	100%	100%

Catégorie d'instruments	Obligations & instruments assimilés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
Bourse Direct code LEI : 969500GFIL2Z81YKUM35	100%	100%

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés (ETF)	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
Bourse Direct code LEI : 969500GFIL2Z81YKUM35	100%	100%

Catégorie d'instruments	Dérivés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
Na	na	na

Pour la clientèle professionnelle

Catégorie d'instruments	Actions & instruments assimilés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	non	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
AK Jensen code LEI : 213800QH1824YW4EQ006	100%	100%

Catégorie d'instruments	Obligations & instruments assimilés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
Oddo BHF SCA code LEI : 969500219DJHZ3449066	100%	100%

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés (ETF)	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
AK Jensen code LEI : 213800QH1824YW4EQO06	100%	100%

Catégorie d'instruments	Dérivés	
indiquer si < 1 ordre transmis en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	oui	
cinq premiers brokers par volume d'exécution	Proportion en volume total des flux	proportion en nombre total d'ordres
na	na	na

Fait le 30 juin 2020